

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt un, le dix-huit janvier à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Laurence JACQUET-CHARPENTIER, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Jocelyne HERMANT-VALENTIN, Frédéric SAINZ, Dorinda DA SILVA, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Marie DEHAN, Florence CACHARD, Michel HATTAT, Fabrice VACHEZ, Emilie JOUREAU, Christiane LAGRAULET-REINHEIMER.

Secrétaire de séance : Emilie JOUREAU.

Date de convocation : 13 janvier 2021.

N°2021-01 : Subvention relative au plan bibliothèque

Monsieur Jean-Philippe BROCHET informe les membres du conseil municipal que le rectorat a versé à la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré une subvention relative au plan bibliothèque d'un montant de 1 500.00 € pour l'école Lamaraisse de Saint-Martin-sur-le-Pré. Cette subvention sera reversée à l'école pour l'achat d'ouvrages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, acte le reversement de cette subvention d'un montant de 1 500.00 € à l'école Lamaraisse de Saint-Martin-sur-le-Pré pour l'achat d'ouvrages.

N°2021-02 : Tarifs cantine 2021

**Ouï, le rapport de la commission des finances du 13 janvier 2021 et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ***Décide d'appliquer***, à compter du ***1^{er} février 2021***, à l'unanimité, les tarifs suivants :

CANTINE :

- **4.94 €** le repas pour les enfants domiciliés à St Martin sur le Pré,
- **6.43 €** le repas pour les enfants domiciliés à l'extérieur.

N°2021-03 : Tarifs des études surveillées

Ouï, le rapport de la commission des finances du 13 janvier 2021 et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Décide de mettre en place, à l'unanimité, les tarifs suivants :**

ETUDES SURVEILLEES :

- **2.40 €** la séance pour les enfants domiciliés à St Martin sur le Pré,
- **2.70 €** la séance pour les enfants domiciliés à l'extérieur.

Pour mémoire, tarifs par période :

Pour 1 étude surveillée par semaine :

Tarif période 1 du 02/11 au 17/12/2020 : 16.80 € Saint Martinais / 18.90 € extérieurs

Tarif période 2 du 04/01 au 18/02/2021 : 16.80 € Saint Martinais / 18.90 € extérieurs

Tarif période 3 du 08/03 au 22/04/2021 : 16.80 € Saint Martinais / 18.90 € extérieurs

Tarif période 4 du 10/05 au 28/06/2021 : 16.80 € Saint Martinais / 18.90 € extérieurs

Pour 2 études surveillées par semaine :

Tarif période 1 du 02/11 au 17/12/2020 : 33.60 € Saint Martinais / 37.80 € extérieurs

Tarif période 2 du 04/01 au 18/02/2021 : 33.60 € Saint Martinais / 37.80 € extérieurs

Tarif période 3 du 08/03 au 22/04/2021 : 33.60 € Saint Martinais / 37.80 € extérieurs

Tarif période 4 du 10/05 au 28/06/2021 : 33.60 € Saint Martinais / 37.80 € extérieurs

N°2021-04 : Décisions modificatives

Vu l'avis de la commission des finances du 13 janvier 2021,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2020.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Montant	Nature
67	6748	+ 1 500.00 €	Plan bibliothèque
012	6488	+ 13 888.00 €	Indemnité de décès

Crédits à déduire :

Chapitre	Compte	Montant	Nature
65	6574	- 1 500.00 €	
67	6713	-13 888.00 €	

Recettes

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Montant	Nature
77	7788	+ 1 500.00 €	Plan bibliothèque

N°2021-05 : Avenant en moins-value : Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'établir un avenant relatif à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire :

LOT 2 « Gros-oeuvre » Société Bâtiment associé – Avenant moins-value n°3

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Remplacement des voiles béton + BA13 collé par une cloison en SAD, ce qui entraîne une moins-value :

Moins-value : - 7 298.25 € HT - 8 757.90 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- 716 047.80 € HT initialement prévu à 708 749.55 € HT.

Après en avoir délibéré, et vu les conditions évoquées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- **autorise** le Maire à signer l'avenant n°3 en moins-value avec la société bâtiment associé (lot 2) dans les dispositions ci-dessus énoncées.

N°2021-06 : Attribution du marché « construction d'un padel »

Le Maire informe le conseil municipal qu'après analyse les entreprises retenues pour construction d'un padel de tennis sont les suivantes :

- Lot 1 « Terrassement-Maçonnerie-Gros-œuvre-Fondation SPE » : Entreprise DP CONSTRUCTION pour un montant de 95 000.00 € HT, 114 000.00 € TTC
Variantes :
 - Drainage : 2 135.00 € HT, 2 562.00 € TTC,
 - Bande périphérique : 5 845.00 € HT, 7 014.00 € TTC.
- Lot 2 « Charpente Métallique – couverture » : Entreprise OKATENT pour un montant de 51 565.00 € HT, 61 878.00 € TTC.
- Lot 3 « Terrain de padel » : Entreprise KIP SPORT pour un montant de 24 200.00 € HT, 29 040.00 € TTC.
- Lot 4 « Electricité » : Entreprise PERES pour un montant de 1 850.00 € HT, 2 220.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres votants :

- D'acter les entreprises retenues,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Points d'information vus en commission des finances du 13 janvier 2021

- Madame Jocelyne HERMANT présente les propositions de tarifs des salles des fêtes et autres (Complexe sportif, barnums, poteaux électriques de la piste d'athlétisme). Ces tarifs seront actés au prochain conseil municipal.
Un tarif pour la location de la halle sera étudié à la prochaine commission des finances.
- Monsieur Jean-Philippe BROCHET informe les membres du conseil de la demande de remboursement des frais d'huissier des factures d'eau de la blanchisserie, rue des Dâts.
- Point d'information sur les impayés au 18 décembre 2020 par Monsieur Jean-Philippe BROCHET.
- Monsieur Frédéric SAINZ informe les membres du conseil municipal sur la mise en place d'une convention entre l'ERSM basket et la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré.
- Madame Laurence JACQUET informe les membres du conseil municipal sur l'estimation du loyer de la maison de gardien.

Points d'information

- Monsieur Stéphane MAYET demande si le devis concernant le système de réservation au tennis a été étudié. Monsieur Jacques JESSON précise aux membres du conseil que ce devis sera examiné et qu'il serait susceptible de faire partir d'un projet d'automatisation du complexe.
- Monsieur Jacques JESSON informe les membres du conseil de l'organisation de la vaccination COVID au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.
- Compte rendu de l'assemblée générale de l'association « Qualité Vie à Saint- Martin-sur-le-Pré » par Madame Jocelyne HERMANT et Monsieur Jean-François WALSHOFER.
- Point d'information sur le dossier du sol de la salle des fêtes.
- Point d'information sur les travaux d'aménagement du cabinet d'ophtalmologue par Monsieur Frédéric SAINZ.
- Point sur les travaux d'aménagement du 1^{er} étage de la crèche par Monsieur Jean-François WALSHOFER.
- Remerciements des Saint-Martinais pour le colis de Noël.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

Séance levée à 21 heures 45.